**TRIBUNAL DE POLICE DE NAMUR**

**Division DINANT**

**Rue Arthur Defoin 215, bâtiment A bte C**

**5500 Dinant**

Tél. : 082/22.43.98

Email : [tribunal.police.dinant@just.fgov.be](mailto:tribunal.police.dinant@just.fgov.be)

**Note d’information pour l’introduction d’un recours contre une sanction administrative communale**

Afin d’introduire un recours contre une sanction administrative communale, vous pouvez compléter le formulaire intitulé « Requête de recours contre une sanction administrative ».

Ce formulaire dûment complété et signé doit être adressée au Tribunal (voir adresse ci-dessus), avec une copie de la décision que vous contestez.

Comme indiqué à la dernière page du formulaire, il y a également lieu de verser la somme de 26 € sur le compte **BE50 6792 0087 9118** ou de déposer la somme en argent liquide au greffe du Tribunal (contribution au fonds budgétaire d’aide juridique de deuxième ligne).

Dès la réception de l’ensemble des documents et des 26 €, nous fixerons le dossier à l’audience et vous adresserons un avis de fixation avec le jour et l’heure de l’audience à laquelle le Juge examinera votre dossier.